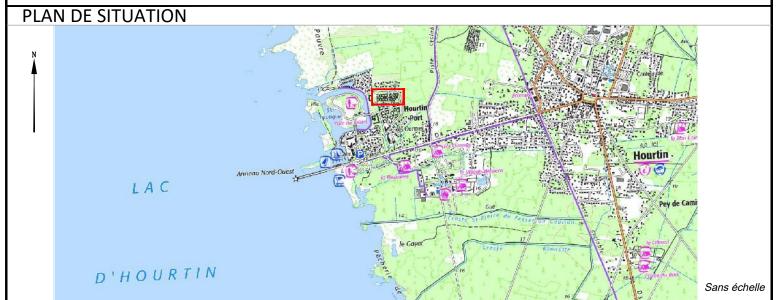
## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de Hourtin Rue des Mascottes

PA 033 203 25 0001



## Lotissement "Le Domaine des Tamaris"



PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF



Maître d'ouvrage Maître d'oeuvre

CAP Développement 85 180 LES SABLES D'OLONNE

Tel : 06 63 62 00 43



Pierre De Juli

SELAS AUIGE

220 Cours Gambetta 33 400 TALENCE Tel: 05 57 35 35 80

Dossier: 25.030

Date d'édition : Sept. 2025

**HOURTIN** "Le Domaine des Tamaris"

Référence cadastrale : Section CB n°2 partie

LOT N°6

Plan de vente

Superficie du lot =  $554 \text{ m}^2$ 

Branchements et altimétries

0.00 Altimétrie du terrain naturel

0.00 Cote de nivellement voirie projet

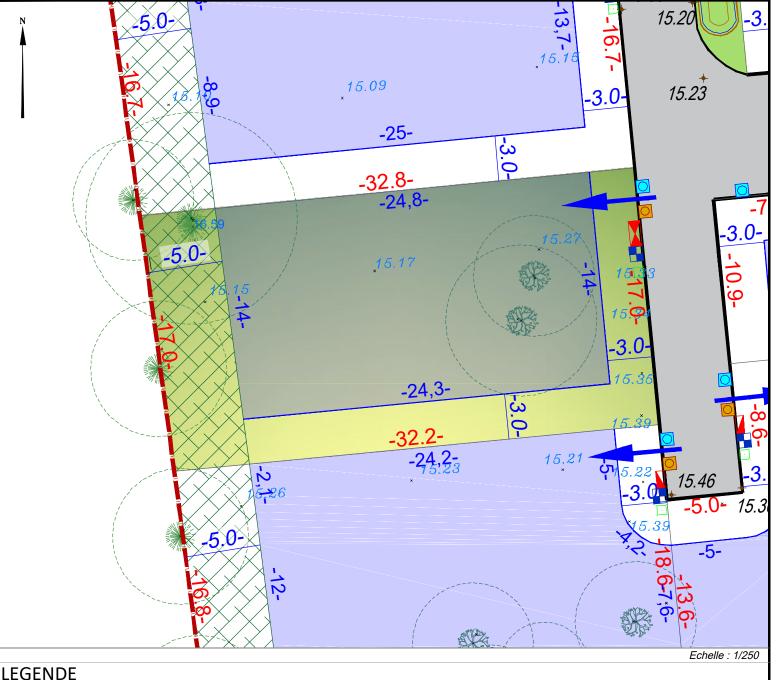
Electricité

Eau potable

Eaux usées

Eaux pluviales

Télécom



## Accès aux lots

Accès / allée de desserte

Espaces verts communs

Lots privatifs

Voirie partagée

Stationnements

Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après bornage définitif des lots.

Arbres existants

2. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil": chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs

Végétation à conserver et/ou à renforcer

Zone d'implantation des constructions

A l'intérieur de la zone, si recul : R ≥ H/2 avec un minimum de 3m

- 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candelabres, grilles et végétaux plantés, etc. ...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage.
- 4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006. 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- 6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement

## AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS